

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 4 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de février à vingt heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 20 janvier 2026

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Adrien DILLY, Eugéna RITAINE, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU, Carlier Joseph

Étaient absents ou excusés : Doriane DELHEZ procuration donnée à David DAMBRUNE, Frédéric LELEU procuration donnée à David DAMBRUNE, Michèle Lefebvre procuration donnée à Dorothée ANNEBICQUE, DILLY Etienne

Secrétaire de séance : Luc AZELART

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 11 procurations : 3

Pour : 13 dont 3 par procuration Contre : 0 Abstention : 1

Délibération n° 4/2026 : Révision des tarifs des repas de cantine

Monsieur le Maire expose que pour l'année scolaire 2024/2025 les repas de cantine nous étaient facturés 3.00€ TTC par le prestataire maison d'enfants LE REGAIN.

La commune prend en charge en supplément l'eau, le pain et les charges de personnel.

Actuellement sont facturés aux familles : 3.05€ pour les enfants de maternelle et 3.20€ pour les enfants de primaire.

Suite à l'augmentation des prix des matières premières, les prix facturés à la Mairie subiront une augmentation de 10%. Le repas actuellement facturé 3.00€ sera donc après actualisation facturé 3.30€

Après délibération, le conseil décide d'augmenter à 3.35€ pour les maternelles et 3.52€ pour les primaires les repas de cantine. Ces tarifs seront applicables dès signature de l'avenant au contrat.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à la sous-préfecture pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Saint Omer le 06/02/2026

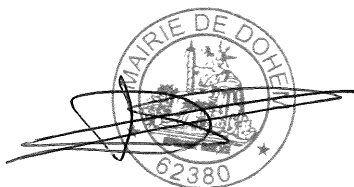
et publication le 07/02/2026

Dohem, le 04/02/2026

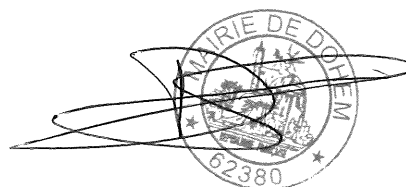
Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE



Le secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le



ID : 062-216202713-20260204-DEL2026_4-DE